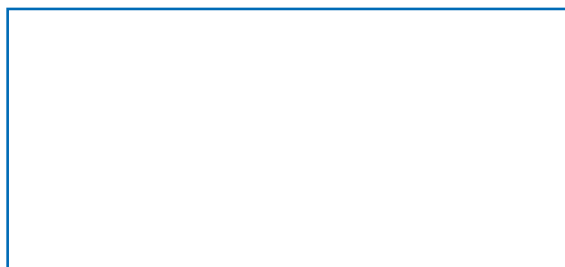




# Demande de prise en charge

d'une action de formation pour les entreprises employant  
moins de dix salariés dans le cadre de la contribution de 0,15 %  
affectée au développement de la formation professionnelle continue



## Instructions pour remplir la demande de prise en charge

1. Remplissez complètement la liasse ci-jointe en vous assurant que tous les exemplaires sont **lisibles**.
2. Adressez le premier feuillet à l'**ADEFIM de votre champ géographique** figurant sur la première page

## Eléments nécessaires pour remplir la demande de prise en charge

### A CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP)

1. Ouvrier non qualifié
2. Ouvrier qualifié
3. Employé
4. Agent de Maîtrise, Technicien ou autres professions intermédiaires
5. Ingénieur ou cadre

### B LISTE DES EMPLOIS

- |  |  |
|--|--|
| 69. Ouvrier agricole.  | 52. Agent de service (école, santé), aide-soignant.            |
| 68. Ouvrier non qualifié de type artisanal.                          | 48. Contremaître, agent de maîtrise.                           |
| 67. Ouvrier non qualifié de type industriel.                         | 47. Technicien.  |
| 65. Agent qualifié de la manutention, du magasinage, des transports. | 46. Profession intermédiaire administrative ou commerciale.    |
| 64. Chauffeur.   | 43. Profession intermédiaire de la santé et du travail social. |
| 63. Ouvrier qualifié de type artisanal.                              | 42. Instituteur ou assimilé.                                   |
| 62. Ouvrier qualifié de type industriel.                             | 38. Ingénieur ou cadre technique.                              |
| 56. Personnel des services directs aux particuliers.                 | 37. Cadre administratif ou commercial.                         |
| 55. Employé de commerce.   | 35. Profession de l'information, des arts et des spectacles.   |
| 54. Employé administratif.   | 34. Professeur, profession scientifique.                       |
| 53. Agent de surveillance.   |  |

### C FORMATION

2. Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.
3. Formation du niveau du brevet de technicien supérieur (BTS) ou du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG).
4. Formation d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien (BTn) ou du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel (BP).
5. Formation équivalente à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) 1er degré.
6. Formation fin de scolarité obligatoire n'exigeant pas un niveau d'études allant au-delà de la fin de scolarité obligatoire.
9. Formation impossible à définir par rapport aux niveaux précédents. Il s'agit de stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances dans les domaines non limitatifs suivants : langues étrangères, formations psychologiques, ateliers éducatifs, formations familiales, civiques et sociales, expression écrite et orale, etc.

### D DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

0. Aucun diplôme
1. Attestation de fin d'études obligatoires
2. BEPC ou Brevet des collèges
3. CAP ou BEP
4. Baccalauréat général ou capacité en droit
5. Baccalauréat de technicien ou brevet de technicien, baccalauréat professionnel ou brevet professionnel
6. DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau Bac + 2 ans
7. Diplôme supérieur ou égal à la licence

### E CATÉGORIE D'ORGANISME DE FORMATION

1. AFPA
2. Éducation nationale (GRETA)
3. Organismes consulaires : CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture
4. Centres de formation d'entreprise
5. Organismes de formation professionnels ou interprofessionnels (type ASFO)
6. Associations ou sociétés non liées à une branche professionnelle
7. Centre de formation d'apprentis (CFA)
8. Autres

### F DOMAINES DE FORMATION

(Information à demander au Centre de Formation)

- |  |  |
|--|--|
| 06. Couverture, plomberie, chauffage.  | 28. Organisation du travail, gestion et contrôle de la production.   |
| 07. Peinture en bâtiment, peinture industrielle.   | 29. Techniques administratives ou juridiques appliquées.   |
| 08. Production et première transformation des métaux : fonderie, laminage, moulage.                              | 30. Secrétariat, dactylographie, sténographie.   |
| 09. Forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes.  | 31. Techniques financières ou comptables, mécanique comptable, gestion.  |
| 10. Mécanique générale et de précision, travail sur machines-outils, automatismes.                               | 32. Informatique.  |
| 11. Electricité, électrotechnique, électro-mécanique.  | 33. Commerce et distribution.  |
| 12. Electronique.  | 34. Information, documentation, relations publiques.   |
| 13. Verre et céramique.  | 35. Enseignement, animation à caractère éducatif, formation de formateurs.   |
| 14. Photographie, industrie graphique (photographie, composition, impression).                                   | 36. Arts et arts appliqués, esthétique industrielle.   |
| 15. Papier et carton (fabrication, transformation, brochage, reliure).   | 37. Santé, secteur paramédical, services sociaux.  |
| 16. Chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique.  | 41. Surveillance, sécurité.  |
| 17. Boulangerie, pâtisserie.   | 42. Formations aux fonctions d'encadrement.  |
| 19. Autres spécialités de l'alimentation (transformation, préparation).  | 43. Formations littéraires et linguistiques.   |
| 20. Textiles.  | 44. Formations économiques, commerciales, juridiques générales ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises. |
| 21. Habillement, travail des étoffes.  | 45. Formation générale en sciences ou en techniques industrielles.   |
| 22. Travail des cuirs et peaux.  | 46. Préformations. Formations générales à finalité professionnelle.  |
| 23. Travail du bois.   | 47. Autres formations non regroupées ci-dessus.  |
| 24. Conducteurs d'engins terrestres : engins de chantiers de levage, de transport et machines agricoles.         |  |
| 25. Autres formations des secteurs primaire et secondaire (conducteurs de fours, chaudières, manutention, etc.). |  |
| 27. Dessinateurs industriels.  |  |

### G SANCTION DE LA FORMATION

1. Diplôme
2. Titre ou diplôme homologué
3. Certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM)
4. Attestation délivrée par le dispensateur de formation



# DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

exposée en faveur du personnel d'une entreprise de **moins de 10 salariés** (contribution égale à 0,15 % de la masse salariale)  
(si plus de 3 salariés, compléter par une ou plusieurs demandes)

L'ENTREPRISE		N° SIRET
Raison sociale :		<input type="text"/>
Adresse :		Code APE/NAF <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	Commune : <input type="text"/>	Nombre de salariés H <input type="text"/> F <input type="text"/>
Activité principale :		Téléphone Responsable <input type="text"/>
		Télécopie <input type="text"/>

LES STAGIAIRES		
Nom et prénom	Nom et prénom	Nom et prénom
N° Sécurité Sociale <input type="text"/>	N° Sécurité Sociale <input type="text"/>	N° Sécurité Sociale <input type="text"/>
CSP (voir Cadre A) <input type="text"/>	CSP (voir Cadre A) <input type="text"/>	CSP (voir Cadre A) <input type="text"/>
Type d'emploi (voir Cadre B) <input type="text"/>	Type d'emploi (voir Cadre B) <input type="text"/>	Type d'emploi (voir Cadre B) <input type="text"/>
Niveau de formation (voir Cadre C) <input type="text"/>	Niveau de formation (voir Cadre C) <input type="text"/>	Niveau de formation (voir Cadre C) <input type="text"/>
Diplôme le plus élevé obtenu (voir Cadre D) <input type="text"/>	Diplôme le plus élevé obtenu (voir Cadre D) <input type="text"/>	Diplôme le plus élevé obtenu (voir Cadre D) <input type="text"/>
Emploi occupé	Emploi occupé	Emploi occupé

LA FORMATION	N° DÉCLARATION EXISTENCE
Nom de l'organisme :	<input type="text"/>
Adresse :	Catégorie d'organisme (voir Cadre E) <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/>	Téléphone <input type="text"/>
Intitulé formation :	Type de stage : inter = 1 ou intra = 2 <input type="text"/>
Dates du stage Début <input type="text"/> Fin <input type="text"/> Durée <input type="text"/> h	Domaine de formation (voir Cadre F) <input type="text"/>
Montant stage € HT <input type="text"/>	Nature de la formation : <input type="text"/> Perfectionnement = 1 Promotion = 3 Adaptation = 2 Prévention = 4
	Niveau de la formation (voir Cadre C) <input type="text"/>
	Sanction de la formation (voir Cadre G) <input type="text"/>

CALCUL DU MONTANT PRÉVISIONNEL DE LA PRISE EN CHARGE DEMANDÉE (HT)	
Frais pédagogiques : nombre d'heures de formation <input type="text"/> x <input type="text"/> € HT _____ =	€ HT <input type="text"/>
Ne sont prises en charge que les heures de formation effectivement réalisées par l'organisme et suivies par le stagiaire.	

ATTESTATION	
Je soussigné(e) ..... Qualité : .....	Signature et cachet de l'entreprise :
atteste que toutes les informations figurant sur ce document sont exactes	
Fait à....., le .....	

CADRE RÉSERVÉ À L'ADEFIM	
ADEFIM : .....	DÉCISION : Refus <input type="checkbox"/> Motif .....
	Accord pour prise en charge de € HT <input type="text"/>